



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits récents survenus
dans d'autres organisations
et implications possibles pour l'OIT****Aperçu des faits nouveaux dans d'autres organisations
et organismes internationaux qui présentent un intérêt
pour les activités du groupe de travail****Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. Fonds monétaire international et Banque mondiale: réunions annuelles de 1999.....	1
II. Troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Seattle, 29 novembre – 3 décembre 1999)	3
III. Dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (X ^e CNUCED) (Bangkok, février 2000)	7
IV. Autres organisations intergouvernementales et grandes tribunes internationales	9
Deuxième Sommet des Amériques (avril 1998).....	9
Organisation des Etats américains (OEA).....	9
XI ^e Conférence interaméricaine des ministres du Travail (octobre 1998)	9
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	9
Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) (octobre et décembre 1998).....	9
Comité des échanges de l'OCDE (mai 1999)	10
Conseil de l'OCDE au niveau des ministres (mai 1999)	10
Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales (février 2000)	11

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)	12
Réunion au sommet de l'ANASE (décembre 1998).....	12
Réunion des ministres du Travail de l'ANASE (mai 1999)	12
Sommet ANASE+3 (novembre 1999).....	13
Marché commun du Sud (MERCOSUR)	13
Déclaration sociale et du travail (décembre 1998)	13
XVII ^e Réunion du Conseil du marché commun (décembre 1999)	14
Groupe des quinze (G-15)	14
Neuvième sommet (février 1999).....	14
Organisation de l'unité africaine (OUA)	14
Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA (avril 1999)	14
Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA (juillet 1999)	15
Communauté andine	15
XI ^e Conseil présidentiel andin (mai 1999)	15
Le Sommet du G-8 (juin 1999).....	16
Sommet Union européenne – Amérique latine et Caraïbes (juin 1999).....	17
Sommet Union européenne – Etats-Unis (décembre 1999)	18
Union européenne.....	18
Conseil des ministres (octobre 1999)	18
Système économique latino-américain (SELA)	19
Déclaration de Saint-Domingue (août 1999).....	19
Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).....	19
11 ^e Réunion ministérielle de l'APEC	19
Septième Réunion informelle des dirigeants économiques de l'APEC (septembre 1999).....	20
Groupe des 77.....	20
Déclaration de Marrakech (septembre 1999)	20
Réunion des ministres des Affaires étrangères (septembre 1999).....	20
Commonwealth.....	21
Retraite des chefs de gouvernement (novembre 1999).....	21
Neuvième Sommet ibéro-américain (novembre 1999).....	21
Réunion inaugurale du G-20 (décembre 1999)	21
Les pays les moins avancés	22
Réunion des ministres du Commerce (février 2000).....	22

Introduction

1. Le groupe de travail a été saisi à plusieurs reprises de rapports généraux concernant les travaux des autres organisations ayant trait à l'impact de la libéralisation des échanges et de la mondialisation dans le domaine social et les domaines connexes, le plus récemment en novembre 1997¹. Compte tenu des événements importants qui se sont produits au cours des deux dernières années et de l'intérêt que présente cette question, il a paru approprié de préparer un nouveau compte rendu des initiatives récentes des autres organisations et organismes internationaux. Le présent document, qui n'est pas exhaustif, a été établi à partir d'informations internes et d'éléments accessibles au public (principalement par la voie d'Internet). Etant donné la mine d'informations et l'importance variable de ces faits nouveaux, il a paru utile de donner une présentation plus structurée de ces travaux en se concentrant d'abord sur les résultats de trois grands événements internationaux qui ont eu lieu récemment et qui revêtent une grande importance pour les travaux du groupe de travail: les réunions annuelles de 1999 de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La dernière section du présent document évoque, également par ordre chronologique, diverses réunions et conférences (dont certaines organisées aux niveaux régional et sous-régional) où a été traitée la question de la dimension sociale de la mondialisation.

I. Fonds monétaire international et Banque mondiale: réunions annuelles de 1999

2. Comme indiqué dans le document consacré aux relations entre l'OIT et les institutions de Bretton Woods soumis en novembre 1999 à la Commission de l'emploi et de la politique sociale (qui a fait l'objet d'un nouveau tirage pour la présente session du Conseil d'administration)² – et que les membres du groupe de travail sont encouragés à consulter –, c'est l'effondrement économique et financier subit de plusieurs pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est qui a alerté le monde quant aux dangers des politiques économiques et monétaires qui n'accordent pas une attention suffisante aux préoccupations sociales que l'OIT s'évertue à faire reconnaître. Ce changement de perception a été dûment reflété dans les principales décisions adoptées à Washington en septembre 1999 aux réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale, qui ont contribué à définir de nouvelles orientations à l'égard de l'allègement de la dette et de la lutte contre la pauvreté et ont mis l'accent sur l'aide à fournir pour prévenir et résoudre les crises.
3. En ce qui concerne l'allègement de la dette, la principale réforme des politiques à cet égard a été le couplage de l'Initiative (récemment renforcée) pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du FMI, qui unit efficacement les efforts déployés par la Banque et par le Fonds pour réduire la pauvreté. La FASR a été réorganisée et rebaptisée Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), faisant de la réduction de la pauvreté un objectif

¹ Document GB.270/WP/SDL/1/1 et Add.

² Documents GB.276/ESP/5 et GB.277/ESP/4 (annexe).

explicite et prioritaire dans un *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté* (CSLP), lequel remplace le *Document-cadre de politique économique* de la FASR. Les priorités du CSLP sont les mêmes que celles du *Cadre de développement intégré* de la Banque mondiale, lancé en janvier 1999 par le président de la Banque. Les CSLP devraient donc contribuer aux décisions futures concernant les PPTTE et former la base de tous les prêts accordés aux pays à bas revenus par la Banque mondiale et le FMI. Dans leur communiqué conjoint, les coprésidents de la première réunion conjointe du Comité du développement et du Comité intérimaire (26 septembre 1999) ont déclaré être convenus que «les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent être conduites par le pays, et être conçues de manière transparente en concertation avec la société civile, les principaux bailleurs de fonds et les banques régionales de développement. Elles doivent avoir un lien indiscutable avec les objectifs du développement adoptés au plan international, et être assorties d'indicateurs mesurables qui permettent de suivre les progrès réalisés». Ils ont engagé la Banque et le Fonds «à fournir aux pays toute l'aide possible pour élaborer leurs stratégies de lutte contre la pauvreté» (paragr. 5)³.

4. Les préoccupations sociales sont également prises en compte par la Banque mondiale et le FMI dans leurs activités relatives à la prévention et à la gestion des crises – à preuve l'examen en septembre par le Comité du développement d'un autre document⁴ sur les principes de politique sociale, après un premier document soumis au comité en avril 1999. Il avait alors été décidé que la Banque mondiale préparerait un document sur les meilleures pratiques pour la réunion de septembre du Comité du développement, tandis que les principes sociaux essentiels seraient élaborés au sein du système des Nations Unies dans le cadre de la suite donnée par la communauté internationale à la Déclaration de Copenhague sur le développement social. Dans son document complémentaire du mois de septembre, la Banque a abordé les questions relatives au marché du travail en période de crise sous l'angle de l'atténuation des risques.
5. Les réformes lancées aux réunions annuelles représentent une réorientation fondamentale des politiques qui, comme le souligne le document GB.276/ESP/5, inaugure une nouvelle période favorable pour l'OIT. La réunion de septembre a confirmé et renforcé la nécessité d'établir un lien étroit entre politique sociale et politique économique et financière et d'examiner plus avant l'interaction entre ces deux domaines. Comme l'a indiqué M. Camdessus, ces réunions ont «donné corps au pilier social, qui a été pleinement reconnu comme faisant partie intégrante de la nouvelle architecture mondiale. La pauvreté a été inscrite de façon permanente comme une question urgente à l'ordre du jour de la communauté financière internationale, et non plus comme une question à ajouter après coup dans les communiqués ou les documents de politique générale». La pauvreté et la justice sociale ont été reconnues comme «des ingrédients clés pour un cadre d'élaboration de la politique nationale».
6. La participation, aux réunions de septembre, d'une délégation de l'OIT dirigée par le Directeur général a déjà été bien documentée dans le compte rendu du mois de novembre. Le Directeur général a participé en personne aux réunions des ministres du G-24, du Comité intérimaire et du Comité du développement, pour lesquelles l'OIT a été officiellement dotée du statut d'observateur; il a assisté à une réunion officieuse à laquelle ont participé les ministres des pays du G-7 plus la Finlande, la Norvège et la Fédération de Russie; enfin, il a eu des réunions privées avec MM. Wolfensohn et Camdessus. A ces

³ http://www.worldbank.org/hipc/progress-to-date/joint-mtg-9_26_99/joint-mtg-9_26_99.html

⁴ *Managing the social dimensions of crises: Good practices in social policy*. Internet: <http://www.worldbank.org/poverty/crises/goodprac.pdf>

réunions, le Directeur général s'est félicité des nouvelles mesures prises par la Banque mondiale et le FMI et a fermement souligné le rôle de l'OIT en tant que partenaire stratégique pour la mise au point d'une action plus intégrée des institutions multilatérales qui s'occupent des questions financières, économiques, sociales, des questions de développement et du commerce.

II. Troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Seattle, 29 novembre – 3 décembre 1999)

7. La Conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue, pour la troisième fois depuis la création de l'organisation, à Seattle (Etats-Unis) du 29 novembre au 3 décembre 1999. Cette troisième conférence ministérielle était à l'origine considérée comme offrant l'occasion de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales et de relancer le processus de libéralisation du commerce international. La conférence a pris fin sans qu'aucune déclaration ministérielle n'ait été publiée, contrairement aux deux précédentes conférences tenues à Singapour en décembre 1996⁵ et à Genève en mai 1998.
8. La Conférence ministérielle proprement dite avait été précédée de plusieurs semaines de négociations intensives à Genève qui n'avaient pas permis de mettre au point en commun un projet de déclaration ministérielle ni de parvenir à une certaine concordance de vues au sujet du lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales. De fortes divergences étaient apparues sur la question de savoir comment traiter différents points de l'ordre du jour et sur le contenu même de l'ordre du jour: certains Etats Membres étaient favorables à un ordre du jour plus vaste, plus exhaustif pour les négociations, tandis que d'autres souhaitaient un ordre du jour plus circonscrit et maîtrisable.
9. Bien qu'à l'origine l'inclusion des normes du travail dans l'ordre du jour de la Conférence ministérielle de Seattle n'ait pas été envisagée, cela est devenu au bout du compte l'une des principales questions qui ont dominé les discussions à la conférence⁶. A la session du Conseil général de l'OMC qui a précédé la Conférence ministérielle de Seattle, les Etats-Unis et l'Union européenne ont avancé deux propositions concernant les normes fondamentales du travail. Les Etats-Unis ont proposé ce qui suit:

... à la réunion de 1999 à Seattle, les ministres de l'OMC devraient convenir d'établir à l'OMC un groupe de travail du commerce et du travail. Ce groupe serait doté d'un mandat clairement défini, travaillerait sous la supervision du Conseil général et établirait un rapport soumis à l'examen des ministres ... Le groupe de travail aura pour objectif, pendant les deux premières années, d'établir un rapport sur ses débats qui sera soumis à l'examen des membres de l'OMC à la quatrième Conférence ministérielle. Pour mener ses travaux, le groupe aurait intérêt à avoir des consultations et à collaborer avec l'OIT, les

⁵ Document GB.268/WP/SDL/1/3.

⁶ Il convient de rappeler qu'à la première Conférence ministérielle tenue à Singapour les ministres ont renouvelé leur «engagement d'observer les normes fondamentales du travail internationalement reconnues», souligné qu'ils «(rejetent) l'usage des normes du travail à des fins protectionnistes» et noté que «les secrétariats de l'OMC et de l'OIT continueront de collaborer comme ils le font actuellement» (voir paragr.4 de la Déclaration ministérielle de Singapour), document GB.268/WP/SDL/1/3.

institutions financières internationales et la CNUCED. En vue de faciliter ce type de collaboration, l'OMC souhaiterait que l'OIT demande le statut d'observateur.

10. Pour sa part, l'Union européenne a suggéré:

... que l'OIT et l'OMC organisent un forum de travail permanent conjoint OMC-OIT sur les questions relatives au commerce, à la mondialisation et au travail afin de favoriser une meilleure compréhension des problèmes en jeu grâce à un dialogue de fond entre toutes les parties intéressées, y compris les gouvernements, le patronat, les syndicats et autres organisations internationales. Ce dialogue devra comporter un examen des relations entre les mesures de politique commerciale, la libéralisation des échanges, le développement et les normes du travail fondamentales, et devra exclure explicitement toute question liée à des sanctions commerciales.

11. Des opinions contraires aux positions ci-dessus ont été exprimées avant et pendant la conférence. A la neuvième session de leur Conférence ministérielle (Marrakech, Maroc, septembre 1999), les ministres du Groupe des 77 (G-77) et la Chine ont adressé un message à la Conférence ministérielle de l'OMC dans lequel ils ont déclaré ce qui suit: «La Déclaration ministérielle de Singapour a confirmé que l'OIT était l'organisation compétente pour toutes les questions concernant les normes en matière de travail. Nous nous opposons catégoriquement à l'établissement d'un lien quelconque entre le commerce et ces normes» (voir plus loin, paragr. 59). M. Mohammed Benaïssa, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc et président de la neuvième Réunion ministérielle, a souscrit à ce point de vue en ajoutant ce qui suit:

... lorsque nous discuterons des normes du travail à l'OIT, nous nous fonderons sur le principe, également convenu à Singapour, que l'avantage comparatif de certains pays, en particulier de pays en développement à bas salaires, ne doit en aucune manière être mis en question.

12. La question du commerce et des normes du travail a été soulevée par 73 orateurs (dont 40 ont expressément évoqué l'OIT) sur les 154 qui ont pris la parole en séance plénière à la conférence. La majorité de ces 73 orateurs se sont engagés à respecter les droits des travailleurs ainsi que les valeurs et principes que l'OIT défend et soutient. Cependant, nombreux sont ceux qui se sont déclarés fermement opposés à l'établissement d'un lien entre les négociations commerciales et les normes fondamentales du travail, et qui ont réaffirmé que l'OIT est l'instance appropriée pour discuter des normes. Parmi les pays qui ont défendu cette position, on peut citer Hong-kong (Chine), le Maroc, la Malaisie, le Nigéria, le Botswana, le Panama, le Nicaragua et le Zimbabwe. Plusieurs représentants gouvernementaux se sont également déclarés opposés à ce qu'ils ont appelé les motivations protectionnistes inavouées de ceux qui étaient favorables à l'établissement d'un tel lien, y compris Singapour, le Pakistan et le Mexique. La majorité des Etats membres de l'UE, la Pologne, le Chili, la Norvège et la République tchèque étaient favorables à un examen plus approfondi des liens entre le commerce et le travail, mais pas nécessairement dans le cadre proposé par les Etats-Unis et l'UE. Toutes les positions officielles sur cette question sont consignées dans les extraits des déclarations faites en séance plénière à la conférence, qui sont publiées en tant qu'annexe au présent document⁷ afin de faciliter un examen et une évaluation plus attentifs par le groupe de travail.

13. En dehors de la session plénière, un groupe de travail sur le commerce et les normes du travail a été réuni, et présidé par le Costa Rica. Des objections ont été soulevées en ce qui

⁷ Document GB.277/WP/SDL/2(Add.1).

concerne la légalité d'une telle procédure. Après la suspension des travaux du groupe de travail, des consultations officieuses ont eu lieu. Les délégués étaient saisis de sept propositions, mais en dépit d'efforts acharnés pour établir divers textes de compromis, ils ne sont pas parvenus à une position consensuelle avant la fin de la conférence.

14. Un grand nombre de ministres ont plaidé énergiquement, dans leur déclaration en séance plénière, pour un renforcement de la dimension du développement dans les négociations commerciales internationales. De nombreux pays, notamment l'Angola, le Venezuela et Sainte-Lucie, ont indiqué que les négociations d'Uruguay n'avaient pas tenu compte comme il convenait des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés. En conséquence, les processus de libéralisation et de mondialisation ont contribué à accroître les inégalités entre les pays et à marginaliser les sociétés mal équipées pour profiter des gains économiques et sociaux qui peuvent en découler. Il a donc été demandé que le prochain cycle de négociations commerciales soit véritablement un cycle du développement qui régleme et réoriente le processus de libéralisation de façon à en faire un promoteur de la croissance économique pour tous.
15. L'un des événements qui ont sans aucun doute caractérisé la troisième Conférence ministérielle de l'OMC a été la présence dans les rues de Seattle d'un grand nombre de représentants de la société civile et des ONG qui ont exprimé leur avis au sujet des discussions qui se déroulaient au Convention and Trade Centre de l'Etat de Washington, le lieu de réunion de la Conférence ministérielle de l'OMC. Le 30 novembre, l'AFL-CIO a organisé à Seattle un rassemblement et une marche populaires qui, d'après les estimations, ont attiré 30 000 à 50 000 personnes. Les protestations et les marches qui ont été organisées n'ont pas manqué d'attirer l'attention, et plusieurs des orateurs qui se sont exprimés en séance plénière à la conférence ont directement évoqué les protestations qui s'exprimaient à l'extérieur. Certains orateurs ont demandé que l'on examine de plus près la question de savoir comment associer les ONG et la société civile – qui représentaient ceux qui étaient présents sans l'être à Seattle – à la conduite des négociations portant sur la libéralisation des échanges.
16. Les réunions officieuses se sont poursuivies pendant la nuit du 2 au 3 décembre. Les principales discussions ont eu lieu aux réunions auxquelles 20 à 40 ministres ont pris part. Plusieurs groupes de travail ministériels connexes ont été constitués, et les participants aux réunions de ces groupes ont été plus ou moins nombreux selon la question traitée. A la fin de l'après-midi, il était clair qu'il restait trop peu de temps pour tenter de combler le fossé, de renvoyer le projet de déclaration aux groupes en séance plénière, d'apporter les changements supplémentaires demandés par les groupes de travail, puis d'approuver la déclaration par consensus. Le président de la conférence, l'ambassadrice Charlene Barshefsky des Etats-Unis, a prononcé la clôture de la conférence et invité le directeur général de l'OMC, Mike Moore, «à consulter les délégations et examiner des manières créatives de sortir de l'impasse dans les domaines dans lesquels un consensus n'existe pas encore, à concevoir une meilleure méthode qui soit à la fois efficace et intègre toutes les questions, et à frayer la voie à une conclusion positive». M. Moore a depuis tenu des consultations sur «bon nombre de questions restées en suspens après la troisième Conférence ministérielle de l'OMC» et a fait rapport au Conseil général de l'organisation sur ses consultations. Le Conseil général de l'OMC a également «décidé l'organisation de négociations pour libéraliser davantage les services et l'agriculture» (Genève, 7-8 février 2000)⁸.

⁸ Communiqués de presse de l'OMC, PRESS/166 et PRESS/167.

17. Comme les fois précédentes, l'OIT a été invitée à participer à la Conférence ministérielle de l'OMC. La délégation de l'OIT était dirigée par le Directeur général en personne, qui avait clairement déclaré son intention de faire connaître depuis Seattle la nouvelle orientation et les nouveaux efforts déployés par l'OIT pour traiter la question de la dimension sociale de la mondialisation⁹, en soulignant en particulier l'adoption depuis Singapour d'«une Déclaration qui fera date sur les principes et droits fondamentaux au travail». Dans une déclaration écrite soumise à la Conférence ministérielle¹⁰, le Directeur général a averti que «si la communauté mondiale ne fait rien pour remédier à cette inégalité et à l'injustice de cette situation, c'est tout le processus d'intégration internationale qui risque d'être remis en cause par de plus en plus de pays et de plus en plus de gens» ... «Les faits montrent de plus en plus que la mondialisation aggrave les inégalités entre pays industrialisés et pays en développement». Il a ajouté que «les gains du reste du monde en développement ont été faibles et bien inférieurs à ceux qui étaient escomptés à la fin du Cycle d'Uruguay. Cependant, le Sud n'est pas le seul à connaître l'incertitude et l'insécurité. Au Nord aussi, beaucoup «considèrent que l'intensification de la concurrence internationale exerce une pression à la baisse sur leurs conditions de travail et de vie et qu'ils se trouvent entraînés dans une spirale descendante ... Face à ces formidables problèmes sociaux, le rôle que l'OIT peut jouer, et a joué, est considérable». Le Directeur général a évoqué l'objectif que s'est donné l'OIT que chacun puisse accéder à *un travail décent*, en soulignant que cet objectif pouvait «constituer les bases sociales de l'économie mondiale».
18. Le Directeur général a lancé un appel en faveur d'une nouvelle approche intégrée des conséquences sociales de la mondialisation, à laquelle participeraient toutes les organisations qui s'occupent des aspects internationaux des politiques économiques et sociales. Cette initiative viserait à réduire l'inégalité des chances tant à l'intérieur d'un même pays qu'entre les pays et à faire en sorte que l'économie mondiale profite aux travailleurs et à leurs familles dans les pays développés comme dans les pays en développement. Le Directeur général a souligné la nécessité de promouvoir des synergies entre les organisations qui traitent des aspects internationaux de la politique économique et sociale pour aborder l'impact social de la mondialisation, en indiquant qu'une telle approche intégrée pouvait être élaborée à différents niveaux, tels que:
- la coordination interinstitutions pour la mise en commun des connaissances et l'organisation conjointe de recherches;
 - les cadres d'analyse pour le développement d'une politique internationale;
 - la formulation de politiques intégrées au niveau national, recouvrant les questions internationales et macroéconomiques, ainsi que le développement, la lutte contre la pauvreté et pour un travail décent.
19. Le programme de visite du Directeur général à Seattle incluait sa participation à d'autres événements tels que la Conférence de la CISL sur «La mondialisation et les droits des travailleurs: les normes fondamentales du travail dans l'économie mondiale» (28 novembre), à laquelle le directeur général de l'OMC et le secrétaire général de la CNUCED ont également participé; la réunion de l'Institute for international economics sur

⁹ Communiqué de presse du BIT, BIT/99/39. Internet: <http://www.ilo.org/public/english/bureau/inf/pr/1999/39.htm>

¹⁰ *Un travail décent pour tous dans une économie mondialisée: le point de vue de l'OIT*. Internet: <http://www.ilo.org/public/english/bureau/dgo/speeches/somavia/1999/seattle.htm>

«Le système commercial mondial: Seattle et au-delà» (30 novembre); enfin, la réunion, conjointement avec les autres chefs de secrétariat, avec le Président Clinton (1^{er} décembre).

III. Dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (X^e CNUCED) (Bangkok, février 2000)

20. La dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (X^e CNUCED) a eu lieu à Bangkok (Thaïlande) du 12 au 19 février 2000. Cette conférence, qui se tient tous les quatre ans, a été l'occasion de passer en revue et d'évaluer les tendances du développement survenues depuis la IX^e CNUCED (Midrand, Afrique du Sud, 1996). Les deux principaux résultats de la conférence ont été l'adoption de la *Déclaration de Bangkok: pour un dialogue mondial et un engagement dynamique* ainsi qu'un *Plan d'action* définissant le programme de travail de la CNUCED pour les quatre années à venir¹¹.
21. La Déclaration de Bangkok axe principalement son action sur «les moyens de faire de la mondialisation un instrument efficace au service du développement». Tout en reconnaissant les «perspectives engendrées par la révolution technologique, par l'ouverture des marchés et par la mondialisation», la Déclaration insiste aussi sur «une coordination plus efficace entre les gouvernements et entre les institutions internationales» pour faire face aux risques et aux défis posés par la mondialisation. Parmi ceux-ci, on peut citer la marginalisation des pays les moins avancés (PMA) et des groupes plus vulnérables partout dans le monde, les écarts croissants de revenus à l'intérieur des pays et entre les pays, des asymétries et des déséquilibres de l'économie internationale et l'instabilité du système financier international. La Déclaration énumère ensuite un vaste ensemble de mesures à prendre à l'échelon national et international pour répondre à ces défis. On peut citer un attachement à un système commercial multilatéral – qui procure des avantages à tous les pays, en particulier les pays en développement. Il faudra en particulier améliorer l'accès au marché pour les biens et les services présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, régler les questions relatives à la mise en œuvre des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), appliquer pleinement un traitement spécial et différencié, faciliter l'accession à l'OMC et fournir une assistance technique.
22. Parmi les autres mesures à l'échelon international proposées dans la Déclaration, on peut citer les suivantes: «résoudre le problème de la dette» et «assurer des flux financiers adéquats pour le développement»; renforcer les capacités technologiques des pays en développement; enfin, des travaux décisifs en faveur des pays qui «n'ont pas la capacité de profiter des possibilités offertes par la mondialisation». Il y a également un appel à «des mécanismes plus ouverts, plus transparents et faisant davantage appel à la participation pour la prise de décisions économiques au niveau international» et à «une plus grande cohérence de l'action aux niveaux national et international».
23. Le Plan d'action définit le rôle de la CNUCED pour donner suite aux engagements pris dans la Déclaration. Il est centré sur la conception de la CNUCED en tant qu'«institution principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable»; en tant

¹¹ Documents TD/386 et TD/387.

qu'instance de délibération pour «amener les pays à s'entendre sur une reformulation des politiques dans l'optique du développement, à l'heure de la mondialisation»; en tant que centre de recherches pour la conception des politiques pour une intégration efficace dans l'économie mondiale; en tant que fournisseur de conseils et d'une assistance technique fondée sur les conclusions de ses recherches. Il est intéressant de noter que, mis à part les questions de politique commerciale qui comprennent des questions nouvelles telles que l'impact du commerce électronique sur les pays en développement, le *Plan d'action* donne également un rôle à la CNUCED dans toute une série de domaines apparentés. Parmi ceux-ci, il y a la mondialisation et les questions financières et monétaires où «les travaux de la CNUCED devraient se situer dans une optique de développement»; les politiques sur l'investissement étranger direct (IED); le développement des entreprises, y compris la création de «PME novatrices et compétitives»; la mise en valeur des ressources humaines; et les programmes spéciaux pour les pays les moins avancés (PMA).

24. Les discussions en séance plénière ont été favorisées par plusieurs débats interactifs avec d'éminents invités d'honneur et des séminaires parallèles. On peut citer en particulier une table ronde d'économistes ¹² ainsi qu'une table ronde de haut niveau réunissant les chefs de secrétariat d'organismes, de programmes et d'institutions apparentées des Nations Unies, qui a été ouverte par le Secrétaire général des Nations Unies ¹³. Les chefs de secrétariat du BIT, du FMI, de l'OMC, de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement et les cinq commissions régionales des Nations unies ont pris la parole à la Conférence dans le cadre de débats interactifs.
25. La conférence a été considérée par le plus grand nombre comme un succès. La teneur des discussions a été le plus souvent constructive et il y a eu un consensus sur les textes tant de la *Déclaration* que du *Plan d'action*. En particulier, comme cela apparaît dans la Déclaration, tous sont d'avis que, pour faire face aux défis de la mondialisation, «il est essentiel de persévérer dans la recherche de solutions consensuelles par un dialogue ouvert et direct qui tienne compte des intérêts fondamentaux de tous». Aucune des questions litigieuses de Seattle comme, par exemple, le lien entre le commerce et les normes du travail n'est venue retenir l'attention, que ce soit durant les débats en séance plénière ou lors de la rédaction de la *Déclaration* et du *Plan d'action*.
26. Le Directeur général du BIT a eu une influence prépondérante sur la conférence lors de la séance plénière consacrée à un débat interactif avec lui-même sur les implications sociales de la mondialisation, de même que lors de sa participation à la table ronde de haut niveau où il a dirigé l'attention sur les défis sociaux de la mondialisation et le rôle du système international. Dans ses deux discours – ainsi que dans son discours liminaire, lors de la Table ronde spéciale sur les sociétés transnationales (STN), les petites et moyennes entreprises (PME) et le développement –, le Directeur général a établi le bien-fondé d'un rôle clé pour l'OIT pour que la mondialisation soit profitable à tous et a souligné la priorité qu'il faut accorder à la satisfaction des aspirations légitimes des travailleurs et des travailleuses ordinaires et leurs familles à un travail décent.

¹² Intitulée *Commerce et développement: orientations pour le XXI^e siècle* (12 fév. 2000).

¹³ Intitulée *La réponse institutionnelle aux défis de la mondialisation*.

IV. Autres organisations intergouvernementales et grandes tribunes internationales

Deuxième Sommet des Amériques (avril 1998)

27. Dans leur déclaration finale, les chefs d'Etat et de gouvernement participant au deuxième Sommet des Amériques (Santiago du Chili, 18-19 avril 1998) ont souligné que l'intégration économique, l'investissement et le libre-échange sont des facteurs essentiels de l'amélioration du niveau de vie et des conditions de travail des populations des Amériques. Ils se sont également engagés à accorder un plus grand soutien aux micro-entreprises et aux petites entreprises, et à promouvoir les normes fondamentales du travail reconnues par l'OIT.

Organisation des Etats américains (OEA)

XI^e Conférence interaméricaine des ministres du Travail (octobre 1998)

28. Les ministres du Travail de l'OEA se sont réunis à Viña del Mar (Chili) du 20 au 21 octobre 1998 et ont adopté une *Déclaration* ainsi qu'un *Plan d'action*. L'une des deux questions à l'ordre du jour était «la globalisation de l'économie, sa dimension sociale et celle relative au travail». Dans leur *Déclaration*, les ministres ont réitéré leur engagement à respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT telles que mentionnées dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. Ils ont également soutenu que les politiques qui sont à la base de la croissance économique nécessaire au développement social devraient être conçues de manière à produire un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité, compatibles avec les normes fondamentales du travail internationalement reconnues. Le *Plan d'action* comprend des activités spécifiques portant sur l'emploi et les marchés du travail, les relations professionnelles et la sécurité sociale.
29. Pour aider à atteindre des objectifs fixés dans la *Déclaration*, les ministres ont convenu de constituer deux groupes de travail dont la mission est de fournir aux ministères du Travail des informations, études et matériels pertinents, afin qu'ils puissent appliquer les directives du *Plan d'action*. Un de ces groupes doit se pencher notamment sur la mondialisation de l'économie et ses dimensions sociales et du travail.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) (octobre et décembre 1998)

30. Les représentants des pays membres ainsi que des pays observateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se sont rencontrés à Paris (France) le 20 octobre 1998 pour évaluer la situation d'un cadre multilatéral sur l'investissement (*l'Accord multilatéral sur l'investissement – AMI*), en négociation depuis 1995. Les délégations ont échangé leurs points de vue sur les résultats de la période d'évaluation de

six mois durant laquelle des consultations ont eu lieu entre les pays et avec la société civile au sein des pays, conformément au mandat des ministres en avril 1998. Il est intéressant de noter que le gouvernement de la France avait décidé de se retirer des négociations à ce moment-là et avait soulevé un certain nombre de problèmes concernant la teneur des négociations. Cette réunion a été suivie d'une discussion sur les questions d'investissement lors du Comité exécutif en session spéciale (CESS) de l'OCDE le 22 octobre. Une consultation informelle entre hauts fonctionnaires chargés des politiques d'investissement a eu lieu à Paris le 3 décembre 1998. Le communiqué de presse de l'OCDE en date du 3 décembre précise que «les négociations sur l'AMI n'ont plus lieu. Toutefois, les responsables sont convenus de l'importance d'un travail multidisciplinaire sur l'investissement dans le cadre de l'OCDE. [...] Les responsables sont convenus que ces travaux devraient se dérouler de façon transparente et devraient faire appel à tous les pays membres de l'OCDE ainsi qu'aux pays non membres intéressés, notamment ceux qui avaient participé à titre d'observateurs aux négociations.» Le communiqué indique aussi que la réunion a été précédée d'un séminaire informel avec le BIAC (Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE), la TUAC (Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE) et d'autres ONG, et que «les responsables ont jugé ce séminaire utile et exprimé le souhait de voir ce type de dialogue se poursuivre».

Comité des échanges de l'OCDE (mai 1999)

31. Lors de leur réunion des 5 et 6 mai 1999 à Paris (France), les délégués du Comité des échanges de l'OCDE ont accepté à l'unanimité de donner suite à leur proposition de mettre à jour l'étude de l'OCDE de 1996 sur le *Commerce, l'emploi et les normes du travail: une étude sur les droits fondamentaux des travailleurs et l'échange international*. Cette étude, achevée en mai 1996 et présentée peu après aux ministres de l'OCDE, a été soumise au groupe de travail à sa 267^e session (novembre 1996)¹⁴.
32. Au moment de la rédaction du présent document, l'OCDE était encore en train de mettre à jour son étude. Ces travaux devraient surtout consister en un réexamen des faits matériels survenus depuis la rédaction de l'étude. Celle-ci devrait comporter une référence à l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, et à l'adoption de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Il y aurait aussi des recherches sur des documents pertinents récemment publiés. Suite à la décision prise par le Comité des échanges, il ne devrait pas y avoir d'initiative tendant à revoir l'analyse de fond, les jugements et les conclusions de l'étude.

Conseil de l'OCDE au niveau des ministres (mai 1999)

33. Le Conseil de l'OCDE s'est réuni au niveau des ministres les 26 et 27 mai 1999. Dans leur communiqué final, les ministres ont renouvelé leur appui à l'application des normes fondamentales du travail internationalement reconnues. Ils ont réitéré leur opposition à l'utilisation des normes du travail à des fins protectionnistes. Ils se sont félicités des travaux de l'OIT visant à promouvoir la nouvelle Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. Les ministres ont approuvé la poursuite de la coopération entre les secrétariats de l'OIT, de l'OMC et de l'OCDE et souligné la nécessité de faciliter une plus large compréhension des problèmes en cause dans les pays membres et entre ceux-ci. Ils ont reconnu que la promotion des droits du travail et la libéralisation des échanges et de l'investissement contribuaient, tout comme une bonne gouvernance et une bonne gestion publique, à l'amélioration des conditions de vie.

¹⁴ Document GB.267/WP/SDL/2.

34. De même, le 26 mai, avant la tenue du conseil, les ministres de l'OCDE ont organisé un dialogue spécial ministériel avec les ministres de sept pays non membres (Argentine, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Fédération de Russie et République slovaque). Dans leur communiqué, les ministres de l'OCDE se sont félicités de la participation d'un certain nombre de pays non membres à un dialogue spécial ministériel, s'appuyant sur de nombreuses années de coopération mutuellement bénéfique avec un large éventail de pays non membres. Selon le communiqué, ce dialogue spécial «a favorisé une compréhension commune des grands défis mondiaux – promouvoir la croissance, le développement durable et la cohésion sociale et mettre à profit et partager pleinement les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement».

**Principes directeurs à l'intention
des entreprises multinationales
(février 2000)**

35. L'OCDE se consacre actuellement au réexamen de ses *Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales*, publiés la première fois en 1976 et mis à jour à intervalles réguliers depuis lors. Une récente version du projet de texte est disponible sur son site Web¹⁵ pour commentaires du public. Au même titre que les entreprises et les travailleurs, représentés par le BIAC et la TUAC, les ONG participent au processus par l'intermédiaire de la procédure du commentaire public. Le réexamen porte sur tous les chapitres des *Principes directeurs*, ceci en vue de produire un texte révisé à soumettre aux gouvernements de l'OCDE lors de la réunion annuelle du Conseil ministériel en juin 2000. Parmi les chapitres examinés, on peut citer les suivants: concepts et principes, principes généraux, publication d'informations, emploi et relations professionnelles, environnement, lutte contre la corruption, intérêts des consommateurs, science et technologie, concurrence et, enfin, fiscalité.
36. La préface du projet de texte insiste sur le fait que les entreprises multinationales peuvent jouer un grand rôle en faveur du développement et affirme que «les activités des entreprises multinationales, élément du processus de mondialisation, peuvent aussi faire naître des préoccupations. [...] La mondialisation suscite des inquiétudes dans divers milieux quant aux conséquences qu'elle peut avoir notamment pour l'emploi, les salaires, l'environnement, la fiscalité et la souveraineté nationale. [...] Un grand nombre d'entreprises ont fait face à ces préoccupations en mettant sur pied des dispositifs de comportement responsable. [...] Cette action a également favorisé le dialogue social sur les règles de bonne conduite des entreprises.» La préface se réfère aussi à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi et à la Déclaration de Copenhague sur le développement social. Le projet de texte révisé sur l'emploi et les relations professionnelles se réfère aussi aux quatre catégories de principes et droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration de l'OIT et à diverses autres questions intéressant directement les activités de l'OIT (consultation et coopération entre employeurs et travailleurs; mise au point de conventions collectives efficaces; possibilités de formation; sécurité et hygiène du milieu de travail). Les projets de révision des *Principes directeurs* envisagent aussi un rôle plus actif pour les points de contact nationaux de l'OCDE, voire même d'accorder un statut aux points de contact nationaux des pays d'origine pour s'occuper des activités des entreprises multinationales en dehors des pays de l'OCDE.

¹⁵ <http://www.oecd.org//daf/investment/guidelines/public.pdf>

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)

Réunion au sommet de l'ANASE (décembre 1998)

37. Lors du sixième Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), tenu à Hanoi (Viet Nam) en décembre 1998, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'ANASE ont reconnu que la crise financière avait une dimension sociale et que les personnes pauvres et vulnérables étaient les plus touchées. Ils se sont engagés à sauvegarder les intérêts des pauvres et ont fait ressortir que l'éradication de la pauvreté devrait être l'objectif ultime de leurs stratégies de redressement et de croissance. Ils ont exhorté la communauté internationale à accroître son assistance technique et financière dans ce domaine et à faire en sorte que les réformes de l'architecture financière internationale comportent une dimension sociale pour protéger les pauvres.
38. La préoccupation pour les pauvres est également mise en relief dans le *Plan d'action de Hanoi* (HPA), d'une durée de six ans, adopté lors du sommet. En plus des initiatives destinées à accélérer le redressement économique, le plan d'action comprend une section intitulée Promotion du développement social et gestion de l'impact social de la crise économique et financière qui comporte les activités suivantes:
- initiatives tendant à atténuer l'impact social des crises économiques et financières régionales;
 - mise en œuvre du plan d'action de l'ANASE sur le développement rural et l'éradication de la pauvreté et, en tenant compte de la crise économique et financière, exécution du plan d'action de l'ANASE sur les filets de sécurité sociale, pour faire en sorte que des mesures soient adoptées pour protéger les secteurs les plus vulnérables de nos sociétés;
 - soutien aux activités et aux programmes de développement social visant à aborder la question du développement économique inégal, la pauvreté et les disparités socio-économiques.

Réunion des ministres du Travail de l'ANASE (mai 1999)

39. La Réunion des ministres du Travail de l'ANASE s'est tenue à Rangoon (Myanmar) du 14 au 15 mai 1999 et a adopté les éléments suivants, dans le cadre du programme de soutien visant à contrôler et à favoriser le redressement économique de l'ANASE, préparé par le secrétariat de l'ANASE:
- partage et échange de données d'expérience et de meilleures pratiques pour la mise au point de la protection sociale et de régimes de sécurité sociale;
 - promotion de la coopération tripartite par l'intermédiaire de consultations élargies entre les partenaires sociaux en rapport avec la restructuration économique, y compris le renforcement des institutions tripartites et les mécanismes de médiation/conciliation;
 - renforcement des capacités pour la conception des programmes ou des politiques de création d'emplois centrés sur les politiques actives du marché du travail et la formation de reconversion.

Sommet ANASE+3 (novembre 1999)

40. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays suivants: Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, Indonésie, Japon, Corée, République démocratique populaire lao, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam, et le représentant spécial du Premier ministre de la Malaisie se sont réunis le 28 novembre 1999 à Manille (Philippines) au Sommet de l'ANASE+3. Dans leur allocution commune, ils ont convenu de l'importance du développement et de la mise en valeur des ressources humaines pour une croissance soutenue de l'Asie de l'Est en atténuant les disparités économiques et sociales au sein des pays de l'Asie de l'Est et entre ceux-ci. A cet égard, ils ont convenu d'accroître les efforts coopératifs dans des domaines tels que la mise en œuvre de l'initiative de développement des ressources humaines de l'ANASE, en créant un Fonds de mise en valeur des ressources humaines et le Plan d'action de l'ANASE sur les filets de sécurité sociale. Ils ont également convenu de développer les efforts visant à accélérer, entre autres, les investissements commerciaux et à promouvoir une plus grande participation du secteur privé dans les activités de coopération économique, en envisageant des initiatives de création de réseaux comme, par exemple, par l'établissement d'un Conseil du commerce et de l'industrie de l'Asie de l'Est.

Marché commun du Sud (MERCOSUR)

Déclaration sociale et du travail (décembre 1998)

41. Les chefs d'Etat du Marché commun du Sud (MERCOSUR) ont adopté une Déclaration sociale et du travail à Rio de Janeiro (Brésil) le 10 septembre 1998. Cette déclaration fait suite à un processus lancé en décembre 1993, à la demande expresse des organisations de travailleurs des Etats membres concernant l'adoption par le MERCOSUR d'une Charte des droits fondamentaux. Cette déclaration précise que:

L'intégration régionale ne saurait être limitée à la sphère économique et commerciale; elle doit couvrir les questions sociales et adapter les structures du travail aux nouvelles réalités qu'elle engendre, par le processus de la mondialisation économique. Elle doit aussi reconnaître des droits minimaux aux travailleurs dans le cadre du MERCOSUR, conformément aux conventions fondamentales de l'OIT.

42. Rappelant la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi et la ratification des conventions fondamentales de l'OIT, cette déclaration reconnaît:

... les droits individuels (non-discrimination, promotion de l'égalité, égalité de traitement et de chances pour les femmes et les hommes, travailleurs migrants et travailleurs frontaliers, élimination du travail forcé, travail des enfants et des mineurs, droits des employeurs) et les droits collectifs (liberté syndicale, liberté d'association, négociation collective, droit de grève, dialogue social, promotion de l'emploi, protection des chômeurs, formation professionnelle et mise en valeur des ressources humaines, sécurité et santé au travail, inspection du travail, sécurité sociale). Les Etats parties recommandent que, en tant que partie intégrante de cette Déclaration, une commission sociale et du travail soit créée comme organe tripartite pour aider le Groupe Marché commun; elle sera de nature promotionnelle, non susceptible d'appliquer des sanctions. La commission se réunira au moins une fois par an pour analyser les rapports soumis par les Etats parties et préparera un rapport à présenter au Groupe Marché commun. Les Etats parties soulignent que cette déclaration et son mécanisme de suivi ne pourront être invoqués ou utilisés à des fins autres que

celles envisagées, notamment en rapport avec les questions commerciales, économiques ou financières ...

XVII^e Réunion du Conseil du marché commun (décembre 1999)

43. La XVII^e Réunion du Conseil du marché commun a eu lieu à Montevideo (Uruguay) en décembre 1999, avec la participation des chefs d'Etat et des Etats membres du MERCOSUR, du Président du Chili et du ministre des Relations extérieures de la Bolivie. Dans leur communiqué conjoint, ils ont confirmé l'importance, pour le processus d'intégration, de l'opinion de la société civile communiquée à travers le Forum consultatif économique et social. A cette occasion, ils se sont félicités de la tenue de la première réunion conjointe entre cet organe et le Groupe Marché commun. Ils se sont déclarés préoccupés par l'impossibilité d'obtenir des résultats concrets lors de la Conférence ministérielle de l'OMC récemment tenue à Seattle. A cet égard, ils ont regretté qu'il soit impossible de parvenir à un accord sur le lancement d'un nouveau cycle de négociations approfondies qui permettrait de placer les produits agricoles sur un pied d'égalité avec les produits industriels. Ils ont réaffirmé l'engagement de poursuivre les efforts en direction de la libéralisation du système commercial multilatéral.

Groupe des quinze (G-15)

Neuvième sommet (février 1999)

44. Le neuvième Sommet du Groupe des quinze (G-15) s'est tenu à Montego Bay (Jamaïque) du 10 au 12 février 1999 et a mis l'accent sur les travaux de l'OIT et le rôle central qu'elle devrait jouer dans le lancement d'une stratégie globale de l'emploi. Le communiqué conjoint du neuvième Sommet du G-15 note avec satisfaction que l'OIT procède actuellement à une analyse en profondeur des répercussions sociales négatives de la crise financière en vue de formuler les mesures nécessaires. Il appelle cette organisation à lancer une stratégie globale de l'emploi durant le Conseil d'administration du BIT et lors de la Conférence au niveau ministériel plus tard cette année. Le G-15 appelle particulièrement l'attention sur la structure tripartite de l'OIT et se dit déterminé à collaborer avec tous les partenaires sociaux pour parvenir à cet objectif. Il insiste sur le fait qu'«une stratégie de l'emploi comprenant le droit au travail devrait renforcer notre respect des conventions fondamentales de l'OIT internationalement reconnues sur les droits des travailleurs».
45. Conformément au mandat du neuvième sommet, des allocutions sur une stratégie globale de l'emploi ont été prononcées au nom du G-15 pendant les mois suivants au Conseil d'administration du BIT et à la Conférence internationale du Travail.

Organisation de l'unité africaine (OUA)

Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA (avril 1999)

46. A sa vingt-deuxième session ordinaire tenue à Windhoek (Namibie) en avril 1999, la Commission du travail et des affaires sociales de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a approuvé le rapport et les recommandations du Secrétaire général de l'OUA concernant le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et est convenue qu'elle devrait toujours inscrire à l'ordre du jour de ses sessions ordinaires

une question sur les efforts déployés par les Etats Membres et l'OIT en rapport avec la Déclaration et son suivi, ainsi que sur l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et la coopération technique. Le Directeur général du BIT s'est adressé le 22 avril à la commission, à laquelle il a présenté le nouveau programme de travail de l'Organisation, et a recommandé «d'établir un lien indissoluble entre les questions économiques et les questions sociales afin que, les stratégies sociales, économiques et financières étant présentées comme un tout, la politique sociale soit reconnue comme facteur de production».

Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA (juillet 1999)

47. La 35^e session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA s'est tenue à Alger (Algérie) du 12 au 14 juillet 1999. Dans leur déclaration finale, ils réaffirment leur intention de combattre toutes les formes d'exploitation des enfants et notent que ¹⁶:

... les tendances actuelles de l'économie mondiale ne présagent rien de bon pour l'Afrique, ni pour la grande majorité des pays. Malgré les efforts considérables qui sont faits par nos pays pour réorganiser et restructurer leurs économies pour un coût social très élevé, nos économies sont de plus en plus confrontées à une détérioration des termes de l'échange, à un recul de l'aide internationale au développement, à une aggravation du problème de la dette extérieure et à la résurgence du protectionnisme des pays avancés.

48. Ils ont également adopté une décision concernant la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, par laquelle il est demandé à tous les Etats Membres de ratifier d'urgence cette convention, et de préférence avant la 36^e session de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement prévue pour l'an 2000. Ils ont demandé par ailleurs à l'OIT d'apporter aux Etats Membres l'assistance technique nécessaire en vue d'appuyer leurs efforts de ratification et de mise en œuvre de cette convention ¹⁷.

Communauté andine

XI^e Conseil présidentiel andin (mai 1999)

49. Les Présidents de la Bolivie, de la Colombie, de l'Equateur et du Venezuela et le représentant personnel du Président du Pérou se sont réunis le 27 mai 1999 à Cartagena de Indias (Colombie) dans le cadre du XI^e Conseil présidentiel andin. Dans leur déclaration finale, l'adoption d'un programme social figure parmi les principales priorités pour les cinq années à venir. Ils ont également insisté sur la nécessité de renforcer le rôle des hommes d'affaires et des travailleurs dans le processus d'intégration; d'appliquer une politique qui protège les droits fondamentaux des travailleurs migrants et de charger le Conseil andin des ministres des Affaires étrangères de soumettre au prochain Conseil présidentiel une proposition pour la participation de la société civile, qui compléterait la participation des entreprises et des travailleurs. Pour terminer, ils ont chargé les ministres du Travail de prendre des mesures pour faire avancer la coordination des politiques

¹⁶ Déclaration d'Alger, document AHG/Decl.1 (XXXV).

¹⁷ Document AHG/Decl.139 (XXXV).

concernant la promotion du travail, l'éducation ouvrière, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la sécurité sociale et les migrations des travailleurs.

Le Sommet du G-8 (juin 1999)

50. Les chefs d'Etat et de gouvernement des huit pays les plus industrialisés, ou Groupe des Huit (G-8), et le Président de la Commission européenne se sont réunis du 18 au 20 juin 1999 à Cologne (Allemagne). Les conclusions finales qui ont été formulées et les propositions qui ont été faites par les chefs d'Etat et de gouvernement du G-8 figurent dans un communiqué publié le 20 juin. Le Communiqué de Cologne évalue et propose des mesures portant sur un certain nombre de questions financières, économiques et sociales internationales, qui présentent un intérêt particulier dans le cadre du processus de mondialisation. Il y est dit (paragr. 3):

... Il faut donc saisir les occasions qu'offre la mondialisation tout en contrant les risques, pour répondre aux préoccupations concernant l'absence de contrôle sur les effets du phénomène. Nous devons chercher à maintenir et à accroître les bienfaits de la mondialisation et à veiller à ce que les gens partout dans le monde en bénéficient. En conséquence, nous engageons les gouvernements et les institutions internationales, les milieux patronaux et syndicaux, la société civile et les particuliers à relever ensemble ce défi et à utiliser au maximum la mondialisation pour favoriser la croissance de la prospérité et promouvoir le progrès social...

51. Le Communiqué de Cologne avance dix grandes propositions ou domaines d'action qui visent à réduire le plus possible ces risques et incertitudes tout en utilisant au maximum la mondialisation. Trois de ces propositions concernent plus particulièrement le travail de l'OIT. Il s'agit de:

- concevoir des politiques favorisant l'emploi;
- investir dans les personnes;
- renforcer les mesures de protection sociale.

52. S'agissant de la dernière proposition, le communiqué souligne que, étant donné que beaucoup de groupes sociaux, surtout dans les pays en développement, ont été marginalisés et n'ont pas pu bénéficier du progrès social et économique qu'apporte ce processus, des mesures devront être prises afin de «... renforcer l'infrastructure institutionnelle et sociale qui peut humaniser la mondialisation et assurer une prospérité plus grande, et partagée par le plus grand nombre» (paragr. 19). Parmi les mesures concrètes à prendre pour atteindre ce but, il y a le renforcement et l'encouragement des politiques de sécurité sociale, y compris les filets de protection sociale, ainsi que l'application efficace de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. Par ailleurs, le G-8 salue:

... la coopération croissante entre l'OIT et les institutions financières internationales dans la promotion d'une protection sociale appropriée et de normes fondamentales du travail [...] exhorte les institutions financières internationales à intégrer ces normes dans leur dialogue sur les politiques avec les pays membres [...] [et] insiste sur l'importance d'une coopération efficace entre l'OMC et l'OIT concernant les dimensions sociales de la mondialisation et de la libéralisation du commerce.

53. On a une autre proposition importante qui mérite de retenir l'attention avec le lancement de l'Initiative d'allègement de la dette de Cologne. Les deux principaux éléments de cette initiative sont:
- le renforcement de cette initiative de manière à obtenir un allègement de la dette plus rapide, plus complet et plus étendu;
 - la création d'un lien entre réduction de la dette, ajustement structurel, meilleure gouvernance et allègement de la pauvreté par l'inclusion de la nouvelle initiative dans un cadre élargi de réduction de la pauvreté¹⁸.
54. S'agissant du lien à établir entre la réduction de la dette et la pauvreté, l'Initiative de Cologne demande à la Banque mondiale et au FMI d'unir leurs efforts afin de mettre au point un cadre élargi de réduction de la pauvreté. Cela devrait être fait en aidant «les pays admissibles à dresser et mettre en application des plans de réduction de la pauvreté pour assurer un ciblage efficace des économies générées par l'exercice d'allègement de la dette, en même temps qu'une transparence accrue des procédures budgétaires aux fins de protéger les dépenses sociales»¹⁹.

Sommet Union européenne – Amérique latine et Caraïbes (juin 1999)

55. Le premier sommet qui a réuni les chefs d'Etat et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Union européenne, avec la participation du Président de la Commission européenne, s'est tenu à Rio de Janeiro (Brésil) les 28 et 29 juin 1999. Dans leur déclaration finale, ils ont réaffirmé leur conviction que l'intégration régionale jouait un rôle important dans la promotion de la croissance, la libéralisation des échanges, le développement économique et social, la stabilité de la démocratie et une participation plus équilibrée au processus de mondialisation. Par leur nouveau partenariat interrégional, ils ont décidé de promouvoir un contact plus étroit entre les agents économiques et d'encourager un dialogue élargi entre les membres de la communauté des affaires et les forums sectoriels de part et d'autre. Ils conviennent également qu'il n'y a pas de meilleur investissement que le développement des ressources humaines, ce qui constitue à la fois un engagement en faveur de la justice sociale et une exigence pour la croissance économique à long terme. Ils s'engagent à consacrer davantage de ressources pour satisfaire les «revendications sociales légitimes et urgentes» ainsi que pour améliorer l'étendue et la qualité de leurs programmes sociaux. Ils se disent prêts à des échanges d'expériences entre les deux régions sur les différentes politiques sociales mises en place de manière à renforcer la coopération dans ce domaine, surtout en ce qui concerne la santé, l'alimentation, l'éducation et l'emploi. Pour finir, ils soulignent l'importance de la création d'emplois productifs bien rémunérés et en nombre suffisant dans leurs pays. A cet effet, ils reconnaissent le rôle essentiel que jouent l'éducation et la formation professionnelle pour les travailleurs.
56. Ils mettent l'accent, parmi leurs priorités d'action, sur la nécessité de prévoir des dispositions concernant un cadre juridique de qualité pour la protection des consommateurs et sur le dialogue entre les partenaires sociaux. Ils encouragent également l'application

¹⁸ Document GB.277/ESP/4.

¹⁹ Rapport des ministres des Finances du G-7 sur l'Initiative d'allègement de la dette de Cologne, présenté au Sommet économique de Cologne, paragr. 5.

intégrale des conventions internationales du travail. Pour finir, ils ont souligné la nécessité de faire très attention à la mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial pour le développement social de 1995 et aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de juin 2000 (Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation)²⁰.

Sommet Union européenne – Etats-Unis (décembre 1999)

57. Dans leur déclaration commune sur l'OMC parue à Washington le 17 décembre 1999, l'Union européenne et les Etats-Unis se sont dits déçus qu'il n'y ait pas eu d'accord sur une nouvelle série de négociations commerciales à Seattle, mais toujours aussi disposés à œuvrer avec le directeur général de l'OMC et leurs partenaires au lancement d'une nouvelle série globale aussi tôt que possible. Ils ont également admis que les changements intervenus dans l'économie mondiale posaient de nouveaux problèmes au système commercial. La déclaration souligne que cela apparaît encore plus clairement dans le débat en cours sur le lien entre commerce et travail. Ils se disent déterminés à œuvrer avec leurs partenaires pour que l'OMC et l'OIT s'engagent dans un dialogue constructif, y compris l'examen du lien entre les normes fondamentales du travail, la poursuite de la libéralisation, la politique commerciale et du développement social, afin de promouvoir la compréhension et le consensus.

Union européenne

Conseil des ministres (octobre 1999)

58. Le 22 octobre 1999, le Conseil des ministres de l'Union européenne a officiellement arrêté la position fondamentale de l'Union européenne à la X^e CNUCED. Dans le document soumis au président du Conseil du commerce et du développement, qui expose les lignes directrices de l'Union européenne à utiliser pour l'établissement du texte de présession soumis à la X^e CNUCED, l'Union européenne a réclamé l'harmonisation multilatérale des règles et des principes fondés notamment sur des «principes largement acceptés, à savoir: dans le secteur social, la mise en œuvre effective des principales conventions de l'OIT (droit de se syndiquer; droit de mener des négociations collectives; interdiction de l'exploitation du travail des enfants; interdiction du travail forcé; interdiction de la discrimination au niveau de l'emploi)». Ce document insiste également sur la nécessité d'avoir des institutions et des politiques nationales efficaces, en mentionnant la crise financière qui a récemment frappé l'Asie et le fait que les pays dotés de systèmes de protection sociale efficaces résistent mieux aux crises économiques ou financières et sont mieux armés pour en atténuer les effets négatifs.

²⁰ Documents GB.277/ESP/3 et GB.277/ESP/3/Add.1.

Systeme économique latino-américain (SELA)

Déclaration de Saint-Domingue (août 1999)

59. Les ministres et chefs de délégation de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont participé à la Réunion de consultation et de coordination organisée par le Système économique latino-américain (SELA) à Saint-Domingue (République dominicaine) les 5 et 6 août 1999 avant la X^e CNUCED, ont fait une déclaration finale dans laquelle ils ont affirmé que le modèle fondé sur une économie de marché devait donner davantage la priorité aux politiques de protection sociale et à des mesures efficaces qui visent à empêcher, prévenir et gérer les crises économiques et financières telles que celles qui ont éclaté récemment. Cette déclaration insiste sur la nécessité de définir et d'adopter d'urgence de nouvelles stratégies de développement qui visent à rehausser le niveau de vie de la population; à intégrer de manière plus harmonieuse les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans un système mondial plus réceptif; et à promouvoir une croissance durable et socialement équilibrée capable de créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. Ils ont également déclaré qu'un environnement économique international plus stable était indispensable à la croissance des économies d'Amérique latine et des Caraïbes et à la création d'emplois, et que le commerce international jouait un rôle essentiel dans la création de possibilités de développement pour leurs peuples. Pour finir, la déclaration a réclamé l'amélioration du mécanisme d'intégration régionale et sous-régionale.

Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

11^e Réunion ministérielle de l'APEC

60. La 11^e Réunion ministérielle du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) s'est tenue à Auckland (Nouvelle-Zélande) les 9 et 10 septembre 1999. Dans leur déclaration conjointe, les ministres ont évoqué l'impact social de la libéralisation des échanges en soulignant que «la crise économique a durement éprouvé les catégories les plus démunies et les plus vulnérables de nos sociétés et retardé dans toute la région les programmes de lutte contre la pauvreté». Ils se sont par ailleurs félicités de «la variété et l'ampleur des activités conduites par l'APEC et par d'autres instances» et «ont convenu que les travaux futurs dans ce domaine devraient avoir un degré de priorité élevé. Ces activités sont centrées sur trois grands domaines:

- améliorer la compréhension par les membres de l'impact social de la crise par des travaux de recherche et des analyses;
- répondre aux besoins sociaux en menant des activités de coopération technique et en collaborant au renforcement des capacités, en ciblant les programmes de développement bilatéraux de façon à traiter l'impact social, et en développant de façon significative l'assistance multilatérale axée sur le secteur social;
- renforcer les capacités des membres dans le domaine de la sécurité sociale et étudier les moyens de renforcer les filets de sécurité sociale dans un cadre incorporant la lutte contre la pauvreté dans des politiques macroéconomiques orientées vers la croissance.

Septième Réunion informelle des dirigeants économiques de l'APEC (septembre 1999)

61. Le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) des chefs d'Etat et de gouvernement s'est réuni à Auckland (Nouvelle-Zélande) le 13 septembre 1999. Les participants se sont engagés à s'assurer que l'APEC jouerait un rôle de premier plan dans les efforts qui sont faits pour permettre aux pays en développement de participer avec succès à l'économie mondiale, en renforçant les capacités humaines et institutionnelles et en ouvrant progressivement les marchés. Ils ont reconnu que les différences de revenu et de richesse entre économies et à l'intérieur d'une même économie pouvaient mettre en danger la stabilité sociale. Ils ont également déclaré que l'existence de filets de sécurité sociale appropriés facilitait l'ajustement économique et social. Ils se sont félicités des efforts faits dans les pays de l'APEC et par différentes institutions pour traiter le problème des filets de sécurité sociale, et ont demandé que d'autres efforts soient faits pour sauvegarder l'emploi et maintenir une croissance respectueuse de l'environnement. Ils sont enfin convenus que les économies de l'APEC auraient à poursuivre le dialogue de manière plus efficace et la recherche de solutions qui encouragent l'inclusion et le progrès économique, ainsi que l'initiative et l'innovation.

Groupe des 77**Déclaration de Marrakech (septembre 1999)**

62. La neuvième Réunion ministérielle du G-77 et de la Chine s'est tenue à Marrakech (Maroc) du 14 au 16 septembre 1999 en vue des préparatifs de la X^e CNUCED. Dans leur déclaration finale, les ministres du G-77 ont souligné que la Déclaration ministérielle de Singapour avait confirmé que l'OIT était l'organe compétent pour traiter de toutes les questions qui ont trait aux normes du travail. Ils se sont par conséquent fermement opposés à toute tentative d'établir un lien entre le commerce et les normes du travail. Ils se sont également opposés à toute utilisation des normes concernant l'environnement comme nouvelle forme de protectionnisme. Ils ont affirmé que les questions ayant trait à ces normes devraient être traitées par les organisations internationales compétentes, et non par l'OMC. Ils se sont dits préoccupés de voir que des mesures coercitives continuaient d'être prises à l'égard des pays en développement, et ce notamment sous forme de sanctions économiques et commerciales unilatérales, et qu'un accès commercial préférentiel était accordé à certains de leurs pays, cet accès étant lié à des conditions qui n'ont rien à voir avec le commerce.

Réunion des ministres des Affaires étrangères (septembre 1999)

63. La vingt-troisième Réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères du G-77 et de la Chine s'est tenue à New York le 24 septembre 1999. Dans leur déclaration finale, les ministres ont réitéré la position qu'ils avaient prise quelques jours auparavant à Marrakech au sujet de la question des normes fondamentales du travail. Les ministres ont également pris note avec préoccupation de l'écart grandissant entre les pays avancés et les pays en développement et des perspectives toujours aussi incertaines de reprise économique mondiale et de leurs conséquences sur les pays en développement. De nombreux pays en développement, dont les pays les moins avancés et les économies de petite dimension et structurellement faibles, se sont heurtés à des difficultés en essayant de s'intégrer efficacement dans l'économie mondiale et ont souffert des conséquences de la mondialisation. Ils en appellent par conséquent à «la création d'un ordre économique

international juste et à des mesures qui visent à assurer la participation effective pleine et entière des pays en développement au processus de prise de décisions qui vise à résoudre les problèmes économiques mondiaux».

Commonwealth

Retraite des chefs de gouvernement (novembre 1999)

64. Le 14 novembre 1999, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont fait à la fin de leur retraite en Afrique du Sud une déclaration dans laquelle ils ont souligné que les fruits de la mondialisation n'étaient pas partagés équitablement et que les pauvres étaient marginalisés. Ils soulignent également dans cette déclaration qu'ils croient fermement à la nécessité de promouvoir les normes du travail et de protéger l'environnement. Ces questions doivent toutefois être traitées non pas en reliant ces normes à la libéralisation du commerce, mais d'une manière appropriée et sans empêcher le libre-échange ni causer une injustice aux pays en développement. Ils réclament également plus d'équité pour les pays sur les marchés mondiaux et soulignent que certains ont de plus en plus l'impression qu'ils sont exclus socialement. Enfin, ils soulignent que la persistance des inégalités entre hommes et femmes ainsi que le taux élevé de chômage des jeunes et l'absence de système de soutien approprié pour les personnes âgées, les enfants et les handicapés dans de nombreuses régions du monde ne permettent pas l'avènement d'une société juste et stable.

Neuvième Sommet ibéro-américain (novembre 1999)

65. Les chefs d'Etat et de gouvernement des 21 pays ibéro-américains se sont réunis pour leur neuvième Sommet à La Havane (Cuba), le 16 novembre 1999, pour discuter du processus de mondialisation et ont estimé qu'il était nécessaire, entre autres, de placer l'adoption de mesures macroéconomiques responsables, cohérentes et prudentes axées sur la croissance au même niveau que les mesures sociales qui visent à réduire les inégalités, afin que les secteurs les plus vulnérables de la société aient accès aux possibilités qu'offre la mondialisation et de combler le fossé entre les pays avancés et les pays en développement, et entre les couches sociales à revenu élevé et celles qui ont un revenu faible.
66. Dans ce cadre, les actions des pays ibéro-américains «ont pour principal objectif la quête de la justice sociale, un niveau de vie plus élevé pour la population, le renforcement des mesures d'appui et de sécurité sociale afin de protéger les secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables de la population et de renforcer la coopération internationale dans des conditions d'équité pour soutenir les pays et les régions les moins avancés de l'Amérique latine». Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également insisté sur la nécessité de revoir la structure financière internationale de manière à associer davantage les pays en développement au processus de prise de décisions des institutions financières.

Réunion inaugurale du G-20 (décembre 1999)

67. Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du nouveau Groupe des vingt (G-20) ont tenu leur réunion inaugurale les 15 et 16 décembre 1999 à Berlin (Allemagne). Ce nouveau groupement, qui a été mis sur pied après l'engagement pris lors du Sommet du G-8 de juin 1999 à Cologne (Allemagne) «d'établir un mécanisme de

dialogue non formel dans le cadre du système des institutions de Bretton Woods entre les économies importantes d'un point de vue institutionnel»²¹, rassemble les pays les plus industrialisés du Groupe des sept (G-7) et 12 pays émergents (Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chine, République de Corée, Inde, Indonésie, Mexique, Fédération de Russie et Turquie), ainsi que l'Union européenne. Le président de la Banque centrale européenne, le directeur général du FMI et le président de la Banque mondiale, ainsi que les présidents du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement, ont également participé pleinement aux discussions. L'objectif de ce groupe est d'assurer une participation plus large aux discussions sur les questions financières internationales entre pays auxquels leur taille ou leur importance stratégique confère un rôle particulièrement important dans l'économie mondiale. Le communiqué publié à la fin de la réunion déclare que le G-20 a été mis sur pied afin de «... favoriser la collaboration en vue d'atteindre une croissance économique mondiale stable et durable, qui profite à tous». A Berlin, le groupe a discuté d'un éventail de mesures possibles à adopter dans chaque pays face aux défis de la mondialisation, et échangé des idées sur le rôle que peut jouer la communauté internationale afin d'aider à réduire la vulnérabilité aux crises. Il a décidé notamment d'entreprendre à l'avenir une évaluation globale des progrès accomplis par tous les membres face à ce problème.

Les pays les moins avancés

Réunion des ministres du Commerce (février 2000)

68. Les ministres du Commerce des pays les moins avancés se sont réunis à Bangkok le 13 février 2000 à l'occasion de la X^e CNUCED. Dans leur communiqué, ils ont à nouveau exprimé leur «inquiétude devant la marginalisation continue» qu'engendre la mondialisation et dont témoigne la part toujours plus faible de ces pays dans le commerce mondial, l'investissement mondial et la production mondiale, situation aggravée par un endettement extérieur considérable et par la diminution de l'aide publique au développement. Ils demandent à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour les aider dans le combat qu'ils mènent pour inverser ces tendances en s'attaquant aux handicaps et aux contraintes structurelles héritées du passé et placer leur économie sur la voie d'une croissance durable. Ils ont également souligné l'importance d'un système commercial multilatéral réglementé et, par conséquent, de l'accélération du processus d'adhésion des pays les moins avancés à l'OMC.

Genève, le 15 mars 2000.

²¹ Voir ci-dessus.